# SOG GALVAFROID AL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission:29/07/2005 Date de révision:19/08/2016 Remplace la fiche:31/07/2009 Version: 4.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : SOG GALVAFROID AL

Code du produit : GALVAFROIDAL_A

Vaporisateur : Aérosol

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel
Réservé à un usage professionnel

Utilisation de la substance/mélange : Inhibiteur de corrosion

#### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOGELUB S.A.
Rue de la Terre à Briques, 13
B-7522 Marquain - Belgium
T +32 69 59 09 49
msds@sogelub.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|---|---|---|---|---|
| Belgique | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum<br>c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid | Rue Bruyn 1<br>1120 Bruxelles/Brussel | +32 70 245 245 | |
| France | ORFILA | | +33 1 45 42 59 59 | |
| Luxembourg | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum<br>c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid | Rue Bruyn 1<br>1120 Bruxelles/Brussel | +32 70 245 245 | |

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

| | |
|---|---|
| Aerosol, Category 1 | H222;H229 |
| Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 | H315 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 | H319 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 | H336 |
| Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2 | H411 |

Texte intégral des mentions H : voir section 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : Hydrocarbure, C6, Isolacanes (<5% n-hexane), butanone

Mentions de danger (CLP) : H222 - Aérosol extrêmement inflammable
H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H315 - Provoque une irritation cutanée

| | | |
|---|---|---|
| | | H319 - Provoque une sévère irritation des yeux<br>H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges<br>H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| Conseils de prudence (CLP) | : | P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer<br>P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition<br>P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage<br>P260 - Ne pas respirer les aérosols<br>P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé<br>P273 - Éviter le rejet dans l'environnement<br>P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux<br>P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau, et, savon<br>P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer<br>P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer<br>P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin<br>P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin<br>P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation<br>P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé<br>P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F<br>P102 - Tenir hors de portée des enfants |
| Phrases EUH | : | EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau |
| Phrases supplémentaires | : | Réservé à un usage professionnel<br>Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu |
| Fermeture de sécurité pour enfants | : | Non |
| Indications de danger détectables au toucher | : | Non |

### 2.3. Autres dangers

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement : Pas d'information complémentaire disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---|---|---|---|
| butane | (n° CAS) 106-97-8<br>(Numéro CE) 203-448-7<br>(Numéro index) 601-004-00-0<br>(N° REACH) 01-211947691-32 | 25 - 50 | Flam. Gas 1, H220<br>Liquefied gas, H280 |
| Hydrocarbure, C6, Isolacanes (<5% n-hexane) | (Numéro CE) 931-254-9<br>(N° REACH) 01-211948651-34 | 10 - 20 | Flam. Liq. 2, H225<br>Asp. Tox. 1, H304<br>STOT SE 3, H336<br>Aquatic Chronic 2, H411 |
| butanone | (n° CAS) 78-93-3<br>(Numéro CE) 201-159-0<br>(Numéro index) 606-002-00-3 | 10 - 20 | Flam. Liq. 2, H225<br>Eye Irrit. 2, H319<br>STOT SE 3, H336 |
| xylène | (n° CAS) 1330-20-7<br>(Numéro CE) 215-535-7<br>(Numéro index) 601-022-00-9 | 5 - 10 | Flam. Liq. 3, H226<br>Acute Tox. 4 (Dermal), H312<br>Acute Tox. 4 (Inhalation), H332<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319<br>STOT SE 3, H335<br>STOT RE 2, H373<br>Asp. Tox. 1, H304 |
| éthylbenzène | (n° CAS) 100-41-4<br>(Numéro CE) 202-849-4<br>(Numéro index) 601-023-00-4 | 1 - 5 | Flam. Liq. 2, H225<br>Acute Tox. 4 (Inhalation), H332<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319<br>STOT SE 3, H335<br>STOT RE 2, H373<br>Asp. Tox. 1, H304 |
| zinc en poudre - poussières de zinc (pyrophoriques) | (n° CAS) 7440-66-6<br>(Numéro CE) 231-175-3<br>(Numéro index) 030-001-00-1 | 1 - 5 | Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Aluminium en poudre (stabilisée) | (n° CAS) 7429-90-5<br>(Numéro CE) 231-072-3 | 0,1 - 1 | Flam. Sol. 1, H228 |

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Mettre la victime au repos.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : L'inhalation de vapeurs peut causer des difficultés respiratoires. Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Sensation de brûlure. Rougeur.

Symptômes/lésions après ingestion : Ingestion peu probable.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Sable. AFFF.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable.

Reactivité en cas d'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques. Suies. Hydrocarbures. Aldéhydes.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Instructions de lutte contre l'incendie : Sous l'action de la chaleur, danger d'éclatement par augmentation de la pression interne. Refroidir à l'eau pulvérisée les capacités exposées à la chaleur. Évacuer la zone. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Dans les emballages fermés, la pression peut déformer ceux-ci et dans les cas extrêmes, produire des fuites ou les faire exploser. Ecarter toute source d'ignition. Aérer la zone. Ne pas fumer. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Evacuer et restreindre l'accès.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Évacuer la zone. Ne pas toucher le produit.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Recueillir le reliquat à l'aide d'une matière absorbante non combustible. Sable. Terre. Vermiculite.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable. Entreposer dans en un endroit protégé afin d'éviter toute perforation accidentelle. Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit, à sa pression et température d'utilisation. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Ne pas percer ou brûler même après usage. Utiliser et ranger à l'écart de toute flamme, source de chaleur, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/d'explosion et de danger pour la santé.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Conditions de stockage : Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Conserver à l'abri de la chaleur. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Tenir à l'écart de sources d'ignition. Maintenir un intervalle d'air entre les piles/palettes.

Produits incompatibles : Acides forts, bases. Bases fortes. Oxydants forts.

Température de stockage : < 50 °C

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

| **Hydrocarbure, C6, Isolacanes (<5% n-hexane)** | | |
|---|---|---|
| France | VME (mg/m³) | 1000 mg/m³ |
| France | VLE (mg/m³) | 1500 mg/m³ |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : Gants de protection. Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme correspondante NF EN 374. Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant

Protection oculaire : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Gris clair.

Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Non applicable

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : < 0 °C (PA)

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

| | | |
|---|---|---|
| Inflammabilité (solide, gaz) | : | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | : | Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : | Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : | Aucune donnée disponible |
| Masse volumique | : | 0,88 (PA) |
| Solubilité | : | Aucune donnée disponible |
| Log Pow | : | Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : | Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : | Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : | Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : | Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : | Aucune donnée disponible |

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 603 g/l (90.1%)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Chaleur. Rayons directs du soleil. Etincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

| **Hydrocarbure, C6, Isolacanes (<5% n-hexane)** | |
|---|---|
| DL50 orale rat | > 1650 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin | > 3360 mg/kg 4h |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | > 259354 mg/m³ 4h |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
pH: Non applicable

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
pH: Non applicable

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

| SOG GALVAFROID AL | |
|---|---|
| Vaporisateur | Aérosol |

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Contact avec les yeux : Sensation de brûlure. Rougeur. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut provoquer une irritation des muqueuses et voies respiratoires. Nausées.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Eviter le rejet dans l'environnement.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| SOG GALVAFROID AL | |
|---|---|
| Persistance et dégradabilité | Pas d'informations complémentaires disponibles. |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| SOG GALVAFROID AL | |
|---|---|
| Potentiel de bioaccumulation | Pas d'informations complémentaires disponibles. |

### 12.4. Mobilité dans le sol

| SOG GALVAFROID AL | |
|---|---|
| Ecologie - sol | Pas d'informations complémentaires disponibles. |

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Aucun autre effet connu

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Evacuer les bombes aérosols usagées ou endommagées sur des sites de décharge autorisés. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1950
N° ONU (IMDG) : 1950
N° ONU (IATA) : 1950
N° ONU (ADN) : 1950
N° ONU (RID) : 1950

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : AÉROSOLS
Désignation officielle de transport (IMDG) : AÉROSOLS
Désignation officielle de transport (IATA) : Aerosols, flammable
Désignation officielle de transport (ADN) : AEROSOLS
Désignation officielle de transport (RID) : AEROSOLS
Description document de transport (ADR) : UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IMDG) : UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 2.1
Etiquettes de danger (ADR) : 2.1

:



**IMDG**

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 2.1
Etiquettes de danger (IMDG) : 2.1

:



**IATA**

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 2.1
Etiquettes de danger (IATA) : 2.1

:



**ADN**

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 2.1
Etiquettes de danger (ADN) : 2.1

:



**RID**

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 2.1
Etiquettes de danger (RID) : 2.1

:



## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui
Polluant marin : Oui
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 5F
Dispositions spéciales (ADR) : 190, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADR) : 1l
Quantités exceptées (ADR) : E0
Instructions d'emballage (ADR) : P207, LP02
Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP87, RR6, L2

| | | |
|---|---|---|
| Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) | : | MP9 |
| Catégorie de transport (ADR) | : | 2 |
| Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) | : | V14 |
| Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) | : | CV9, CV12 |
| Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) | : | S2 |
| Code de restriction concernant les tunnels (ADR) | : | D |

**- Transport maritime**

| | | |
|---|---|---|
| Dispositions spéciales (IMDG) | : | 63, 190, 277, 327, 344, 959 |
| Quantités limitées (IMDG) | : | SP277 |
| Quantités exceptées (IMDG) | : | E0 |
| Instructions d'emballage (IMDG) | : | P207, LP02 |
| Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) | : | PP87, L2 |
| N° FS (Feu) | : | F-D |
| N° FS (Déversement) | : | S-U |
| Catégorie de chargement (IMDG) | : | Aucun(e) |
| Chargement et séparation (IMDG) | : | Protected from sources of heat For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. Segregation as for class 9 but 'Separated from' class 1 except division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. Segregation as for the appropriate sub-division of class 2. For WASTE AEROSOLS: Category C. Clear of living quarters. Segregation as for the appropriate sub-division of class 2. |

**- Transport aérien**

| | | |
|---|---|---|
| Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) | : | E0 |
| Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) | : | Y203 |
| Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) | : | 30kgG |
| Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) | : | 203 |
| Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) | : | 75kg |
| Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) | : | 203 |
| Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) | : | 150kg |
| Dispositions spéciales (IATA) | : | A145, A167, A802 |
| Code ERG (IATA) | : | 10L |

**- Transport par voie fluviale**

| | | |
|---|---|---|
| Code de classification (ADN) | : | 5F |
| Dispositions spéciales (ADN) | : | 19, 327, 344, 625 |
| Quantités limitées (ADN) | : | 1 L |
| Quantités exceptées (ADN) | : | E0 |
| Equipement exigé (ADN) | : | PP, EX, A |
| Ventilation (ADN) | : | VE01, VE04 |
| Nombre de cônes/feux bleus (ADN) | : | 1 |

**- Transport ferroviaire**

| | | |
|---|---|---|
| Code de classification (RID) | : | 5F |
| Dispositions spéciales (RID) | : | 190, 327, 344, 625 |
| Quantités limitées (RID) | : | 1L |
| Quantités exceptées (RID) | : | E0 |
| Instructions d'emballage (RID) | : | P207, LP02 |
| Dispositions spéciales d'emballage (RID) | : | PP87, RR6, L2 |
| Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) | : | MP9 |

| | | |
|---|---|---|
| Catégorie de transport (RID) | : | 2 |
| Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) | : | W14 |
| Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID) | : | CW9, CW12 |
| Colis express (RID) | : | CE2 |
| Numéro d'identification du danger (RID) | : | 23 |

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Code IBC : Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

| | | |
|---|---|---|
| Teneur en COV | : | 603 g/l (90.1%) |
| Autres informations, restrictions et dispositions légales | : | Directive aérosols (75/324/CEE). |

#### 15.1.2. Directives nationales

**France**

Maladies professionnelles : RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Texte intégral des phrases H et EUH:

| | |
|---|---|
| Acute Tox. 4 (Dermal) | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4 |
| Acute Tox. 4 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4 |
| Aquatic Acute 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 2 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2 |
| Asp. Tox. 1 | Danger par aspiration, Catégorie 1 |
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 |
| Flam. Gas 1 | Gaz inflammables, Catégorie 1 |
| Flam. Liq. 2 | Liquides inflammables, Catégorie 2 |
| Flam. Liq. 3 | Liquides inflammables, Catégorie 3 |
| Flam. Sol. 1 | Matières solides inflammables, Catégorie 1 |
| Liquefied gas | Gaz sous pression : Gaz liquéfié |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 |
| STOT RE 2 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2 |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 |
| H220 | Gaz extrêmement inflammable |
| H222 | Aérosol extrêmement inflammable |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables |
| H228 | Matière solide inflammable |
| H229 | Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur |
| H280 | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires |
| H312 | Nocif par contact cutané |

| | |
|---|---|
| H315 | Provoque une irritation cutanée |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H332 | Nocif par inhalation |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau |

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*